

BULLETIN D'INSCRIPTION

Courrier à **Oléron Rugby Club - Stade René Roux - Route de Boyardville - 17550 Dolus d'Oléron**
ou par téléphone : **06 08 54 97 20** ou par mail à : **brocanteorc@gmail.com**

Pour être enregistré, l'Oléron Rugby Club ne prendra en compte que les réservations des exposants ayant rempli obligatoirement le bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné du règlement payable d'avance. Joindre impérativement une photocopie recto verso de votre pièce d'identité valide. Tout bulletin incomplet sera considéré comme nul. Le nom inscrit sur le bulletin d'inscription doit être identique à celui de la pièce d'identité.

Veuillez faire des règlements séparés si vous souhaitez réserver pour les deux brocantes. (Juillet / Août)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DES PARTICULIERS

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Adresse principale :

CP : Ville :

Tél. : Mail :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés. (Article L 310-2 du Code de Commerce)
- de non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code Pénal)

SAMEDI 22 AOÛT 2026 (Clôture des réservations le 16 Août)

Nombre de mètres à réserver : X 4,00 € = (Minimum de 4m)

Règlement par chèque (libellé à l'ordre de l'ORC)

Règlement en espèces le

Règlement par virement (préciser votre nom, suivi de brocante ORC)

IBAN : FR76 1551 9390 9100 0200 0860 314 - BIC : CMCIFR2A

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DES PROFESSIONNELS

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Adresse principale :

CP : Ville :

Tél. : Mail :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le : par :

N° de registre du commerce / des métiers :

Déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de Commerce.
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal)

SAMEDI 22 AOÛT 2026 (Clôture des réservations le 16 Août)

Nombre de mètres à réserver : X 4,00 € = (Minimum de 4m)

Règlement par chèque (libellé à l'ordre de l'ORC)

Règlement en espèces le

Règlement par virement (préciser votre nom, suivi de brocante ORC)

IBAN : FR76 1551 9390 9100 0200 0860 314 - BIC : CMCIFR2A



BROCANTE – VIDE GRENIER
06.08.54.97.20. brocanteorc@gmail.com

REGLEMENT

*** Merci de prendre connaissance de ce règlement. D'accepter et de respecter ces consignes.**

L'Oléron Rugby Club est l'organisateur des Brocantes - Vide Greniers, situées sur le stade de rugby « René Roux » - Route de Boyardville à Dolus d'Oléron.

SAMEDI 18 JUILLET – SAMEDI 22 AOÛT

Le bulletin d'inscription est obligatoire. Il ne sera pris en compte qu'avec la photocopie de votre pièce d'identité valide, et votre règlement payable d'avance. (Le règlement par chèque sera encaissé qu'après chaque brocante).

Veillez faire des règlements séparés si vous souhaitez réserver plusieurs dates de votre choix.

*** ATTENTION AUX DATES DE CLÔTURE DE RESERVATION SUR LE BULLETIN D'INSCRIPTION**

L'arrivée des exposants particuliers et professionnels se déroulera de 6 h à 8 h.

Ensuite, après être passé par le bureau d'accueil pour l'enregistrement, les placiers vous accompagneront à l'emplacement qui vous sera attribué par ordre d'arrivée, sans aucune contestation de votre part. Merci de respecter nos bénévoles.

Il vous sera remis deux tickets par personne. Un ticket pour un café/thé/chocolat, et un autre pour un verre au choix offert par l'Oléron Rugby Club.

Les exposants souhaitant être placés l'un à côté de l'autre sont priés de le préciser au moment de l'inscription et d'arriver ensemble à l'entrée.

Les exposants absents après 8 h 30, ne seront pas remboursés, et leurs places pourront éventuellement être distribuées à d'autres participants.

Le minimum de mètres à réserver est de 4 m au tarif de 4 € le mètre linéaire.

Pour éviter tout litige, pensez à mesurer votre voiture ou camionnette lors de votre inscription, car il est impératif que le nombre de mètres demandés correspondent à la longueur de votre véhicule (éventuellement prévoir la remorque en plus lors de votre réservation).

Pour la sécurité de tous, et afin de faciliter l'organisation au moment du placement, désormais il ne sera plus possible de sortir les véhicules hors de l'enceinte du stade. (Sauf cas particulier).

En cas d'impossibilité de participer, l'exposant devra en aviser l'organisateur une semaine avant la manifestation et le paiement versé sera restitué. (Sauf en cas d'intempéries ou de canicule).

Pendant, si vous annulez votre participation les jours précédents la brocante, en raison de conditions météorologiques (pluie, vent, canicule), les sommes versées resteront à l'organisateur à titre d'indemnité.

Veillez prévoir tables, chaises, et parasols car nous ne fournissons pas de matériel.

Les objets exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

La vente d'objets neufs n'est pas acceptée. Selon la législation en vigueur en matière de sécurité, la vente d'armes, de produits dangereux et d'animaux vivants est strictement interdite.

Chaque participant s'engage à nettoyer sa place. Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site de la brocante en fin de journée.

Des containers poubelles seront mis à votre disposition à l'entrée du stade.

La vente de boissons et la restauration rapide ne sont pas autorisées, car une buvette et une petite restauration sur place ou à emporter vous seront proposées par l'organisateur.